



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2021
Convocation en date du 17 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Absent</u>	<u>Pouvoir</u>
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint	X			
Mme Alexia DALIFARD, adjointe	X			
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOUT, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X			
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER		X		
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN	X			
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël HOUELINE	X			
TOTAL	14			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :		15	Nombre de votants : 14	

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOUT, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

I - Affaires générales

II - Communication et cadre de vie

III - Affaires culturelles et touristiques

IV - Affaires scolaires et périscolaires

V - Urbanisme

VI - Sport - Vie associative - Jeunesse

VII - Finances - bâtiments

VIII - Questions diverses

IX - Informations

I - AFFAIRES GENERALES

Objet 2021-078 - Repas des aînés : participation

Les membres du conseil municipal

FIXENT le montant de la participation au repas traditionnel qui sera servi aux aînés le samedi 06 novembre 2021, et pour les années à venir, à :

- 35 % du prix réel du repas pour les personnes âgées de 71 ans et plus
- 50 % du prix réel du repas pour les personnes âgées de 65 à 70 ans
- Prix réel du repas pour les personnes âgées jusqu'à 64 ans
- Chaque prix sera arrondi et concerne les repas servis en salle ou livrés à domicile

RAPPELLENT que le règlement du repas se fera lors de l'inscription en mairie.

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////////

III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

//////////

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet 2021-079 - Ecole Lefizellier - Demande de subvention pour sorties pédagogiques

M. CHAUVIN Maxime présente la demande transmise par l'école Alphonse Lefizellier pour une sortie à la galerie sonore à Angers, pour l'ensemble des élèves de l'école (visite et transport), le 10 décembre et le 13 décembre.

- prestation à la galerie sonore : 1 294,50 € pour 112 enfants
- transport le 10 décembre : 308 € (1 car)
- transport le 13 décembre : 654 € (2 cars)

Coût total de la sortie = 2 256,50 € pour 112 enfants, soit 20,15 €/enfant

Le conseil municipal,

VU la demande de l'école Lefizellier

DECIDE le versement, dans le cadre des « sorties pédagogiques » de la somme globale de 2 256,50 €.

Objet 2021-080 - Participation de la commune de La Selle Craonnaise aux charges de scolarité de l'école Lefizellier

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal de La Selle Craonnaise, en date du 26 août 2021, décidant d'appliquer leur coût de scolarité pour les élèves domiciliés dans leur commune mais scolarisés à l'école Lefizellier de Ballots soit 2 184,38 € pour les maternelles, soit 392,84 € pour les primaires

Après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de la commune de La Selle Craonnaise, pour l'année scolaire 2020/2021,

Autorise le maire à émettre le titre de recettes correspondant pour la somme totale de 2 184,38€ (1 enfants scolarisé à Ballots en maternelle).

V - URBANISME

/////

VI - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

////

VII - FINANCES - BATIMENTS

/////